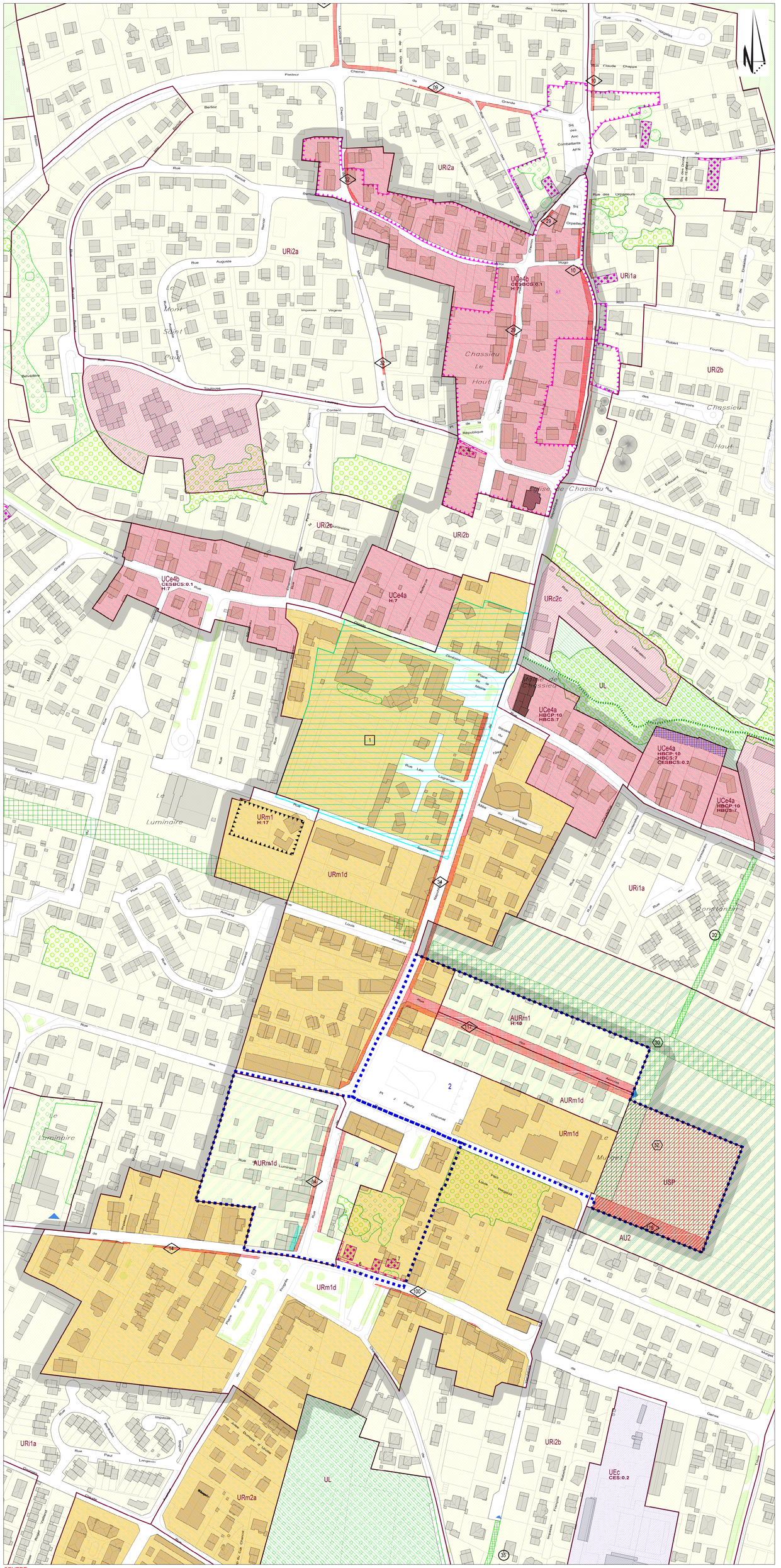

CENTRE

LES ZONES

Pour une meilleure lisibilité des plans le coulerur du zonage n'est pas appliquée sur les voies et places

Urbaines

- UCe
- URm
- URc
- Contour de zone
- URI
- USP
- UEa UEp UEI UEi
- UEc
- UPr
- UL
- UPp

A urbaniser

- AUCe AURm AURc AURi
- AUEa AUEp AUEI AUEi
- AUEc
- AUSP
- AUL
- AU1-2 ou 3

Agricoles

- A

Naturelles

- N

AUTRES PRESCRIPTIONS

Equipements réseaux et emplacements réservés

- Emplacements réservés pour ouvrage public ou installation d'intérêt général
- Emplacements réservés pour espace vert ou Continuité Ecologique
- Emplacements réservés pour voirie
- Emplacements réservés pour cheminement piéton ou cyclable
- Périmètre d'attente de projet
- Localisation préférentielle pour équipement art.L 151-41

Prescriptions relatives à la qualité du cadre de vie

- Espace Boisé Classé
- Espace Boisé Classé Ponctuel Arbre remarquable
- Plantation sur domaine public
- Espace Végétalisé à Valoriser
- Terrain Urbain Cultivé et Continuité Ecologique
- Délimitation d'Espace de Pleine Terre
- Elément Bâti Patrimonial
- Périmètre d'intérêt Patrimonial

Prescriptions relatives à l'affectation des sols et la destination des constructions

- Richesse du sol et sous-sol
- Secteur de Mixité Fonctionnelle
- Bâtiments avec changement de destination possible

Prescriptions relatives à l'implantation des constructions

- Espace non aedificandi
- Marge de recul
- Ligne d'implantation
- Polygone d'implantation
- Continuité Obligatoire
- Discontinuité Obligatoire

Prescriptions relatives aux déplacements

- Débouché piétonnier
- Débouché de voirie
- Cheminement à préserver
- Commune
- Arrondissement
- Voir plan 2 000° ou plan masse
- Voir orientations d'aménagement et de programmation

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU-H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°3

APPROBATION - 2022

CHASSIEU

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

C.2.2 - Zonages et autres prescriptions

Echelle : 1/2000

Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre grisé

OFFI_MDL_M3_DETAIL_ZONAGE_P_OFFICIEL_Q_CHASSIEU 270-095723

GRANDLYON la métropole

Agence d'Urbanisme de l'aire metropolitaine lyonnaise